

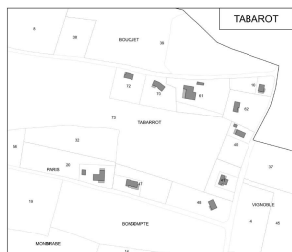
DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE MIRAMONT D'ASTARAC
REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES
PRESCRIPTIONS

ECHELLE : 1/7 500
ECHELLE ZOOM : 1/2 500

3.1

Bureau d'Etudes Urbaines
Chef de projet : Etienne MAGNIÉ
SR, Bureau des Maires
31000 TOULOUSE
05.61.42.02.01
urbanisme@urbaco.fr



- Légende**
- LISTE DES SERVITUDES :**
- Servitude relative à l'installation des canalisations électriques (Ligne 1 T63 kV Jals-Mirande)
 - PM1 : Servitude résultant des plans (exposition aux risques naturels prévisibles) relatif au gisement des argiles (ensemble de la commune)
 - T7 : Servitude administrative à l'extérieur des zones de classement concernant les installations particulières (ensemble de la commune)
- LISTE DES PRESCRIPTIONS :**
- [] Risque sismique d'une faible (Zone 1), moyenne (de la commune)
 - Route Nationale 21 classée à grande circulation
 - [] Bande inconstructible de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RN 21
 - Zone soumise à obligation d'entretien routier - Voirie de catégorie (Route Nationale n°21)
 - Plan des zones habitées de Lanneman
 - /// Crue fréquente
 - /// Crue exceptionnelle
 - [] Zones de vestiges archéologiques
 - 1 - Le Châlet - ruine médiévale
 - 2 - Vieux - ruine médiévale, agnès pré-nomine Saint-Michel de Vieux et oratoire
 - 3 - Au Village - vestiges du château et ancien bourg médiéval fortifié (castellan)
 - 4 - Le Bourg - indice de site médiéval

